Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-245614383-20251217-C2025_0195-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
8 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 32
Votants : 36
Procuration : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, Mme Emilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, Mme Rachel GUIHARD, M. Maxime PICARD, Mme Sylvaine TEXIER, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
M. Raymond HOUEIX a donné pouvoir à M. Joël TRIBALLIER
M. Jacky CHAUVIN a donné pouvoir à M. Boris LEMAIRE

Secrétaire de séance : M. Boris LEMAIRE

N°C2025_195 - DECHETS - Tarifs redevance déchets et autres tarifs 2026

Rapporteur : M. Pascal GUIBLIN, Vice-Président

Une analyse financière du budget déchets a été faite pour se projeter sur la concordance entre les finances du budget déchets et le niveau de la grille tarifaire de redevance.

Pour rappel, la part fixe forfaitaire pour une année complète couvre les coûts suivants :
- frais de gestion du services
- fourniture des équipements de collecte des déchets (ordures ménagères, recyclables, biodéchets)
- gestion et ramassage des dépôts sauvages

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-245614383-20251217-C2025_0195-DE

- collectes sélectives (sacs jaunes, verre et papier) et de biodéchets pour les foyers sans jardin sans limite de quantité
- 15 accès en déchèterie pour les particuliers
- 12 collectes des ordures ménagères (passage du camion une semaine sur deux hors juillet/août)
- traitement de tous les déchets dans le respect de la réglementation en vigueur.

Suite à la commission Finances du 1er décembre 2025, après échanges autour de la proposition d'évolution des tarifs faite en comité déchets, les membres de la commission Finances proposent le maintien des tarifs à l'identique des tarifs 2025, soit aucune modification.

Les membres de la commission Finances proposent d'attendre la refonte complète de la grille tarifaire prévue en 2026 afin de statuer sur un changement de tarifs (pour 2027).

Le Bureau communautaire, réuni le 4 décembre 2025, suit l'avis de la commission finances du 1er décembre, et notamment proposer le maintien des tarifs de la grille de la redevance incitative pour l'année 2026 (identique aux tarifs 2025).

Il est proposé la grille suivante pour l'année 2026, à l'identique de celle de 2025 :

Catégories	**Part fixe forfaitaire** en €**		**Part variable : coût unitaire en €**	
	2025	***Propo° 2026***	**2025**	***Propo° 2026***
Sacs rouges (50 litres)			3,00	3,00
Apport volontaire	187	187	1,50	1,50
Forfait 1*	187	187	5,99	5,99
Forfait 2*	263	263	8,45	8,45
Forfait 3*	336	336	10,81	10,81
Professionnels 340 litres	459	459	14,77	14,77
Professionnels 770 litres	995	995	32,10	32,10
Usagers non équipés***	314	314		
Passage déchèterie hors forfait			10	*10*

**Forfait 1 : 1 à 3 personnes ou professionnel 120 litres*
Forfait 2 : 4 à 6 personnes ou professionnel 180 litres
Forfait 3 : 7 personnes et + ou professionnel 240 litres
***ordures ménagères : 12 vidages inclus ou 52 dépôts apport volontaire (30l) sauf dossiers PI 18 vidages inclus et sur-dotation possible – déchèteries : 15 accès inclus pour les particuliers*
****usagers résidant sur le territoire (principal ou secondaire) mais n'étant pas inscrit au service*

Pour les autres tarifs concernant des services particuliers, qui avaient été revus l'année dernière, un maintien est également proposé, ce qui donnerait les tarifs suivants :

Détail	**Tarifs 2025**	**Proposition 2026**
Carton professionnel porte à porte forfait 1 an	160€/an	160€/an
Carton professionnel apport volontaire forfait 1 an	90€/an	90€/an
Dépôts sauvages (minimum 1h)	170€/h	170€/h

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-245614383-20251217-C2025_0195-DE

Sac en excédent ou récidive erreur de tri	30€/sac	30€/sac
Mise à disposition caisson aux particuliers	50€/jour + 110€ transport	50€/jour + 110€ transport
Forfait non restitution poubelle	30€ + prix poubelle	30€ + prix poubelle
Cartes déchèteries perdues ou en +	3€	3€

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- 35 voix Pour
- 1 voix CONTRE
 M. POEYDEMENGE

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider les grilles tarifaires de facturation du service déchets comme proposées ci-dessus pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 17 décembre 2025
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé électroniquement par :
Patrice LE PENHUIZIC
Date: 17/12/2025 12:21:58 CET